

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2017
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Mme Fabienne DELACROIX

Membres présents : 8

Membres absents : 0

Membres absents excusés : M. Thierry LIEGEON

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 18 janvier 2017

2. Finances

- Présentation et débat Budget 2017
- Travaux Forêt 2017
- Subvention Familles Rurales

3. Travaux

- Convention de servitudes Enedis (ZH 163 Lieu-dit Rougemont)
- Terrain à bâtir : demande de Mme Pascale MINARY

4. Bail

- Baux terrains communaux

5. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu du CM du 18 janvier 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil municipal en date du 18 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Finances

- **Présentation et débat Budget 2017**

Christophe Gresset présente aux membres du Conseil Municipal le projet budgétaire 2017. Cette présentation porte sur les quatre budgets : Aide Sociale, Assainissement, Bois et Communal.

Cette proposition budgétaire donne lieu à un débat au sein de l'assemblée. Une réflexion sur l'évolution de la fiscalité est aussi engagée.

Afin de respecter l'équilibre financier, le conseil municipal devra opérer des choix en termes d'investissement au moment du vote des budgets qui interviendra avant le 15 avril prochain.

- **Travaux Forêt 2017**

Benoit Lhomme, agent ONF, a rencontré dernièrement les membres de la commission forêt afin d'exposer les travaux sylvicoles et de maintenance 2017.

Le montant de la prévision de ces travaux forestiers s'élève à 21 392,02 € HT.

Les membres du Conseil Municipal considèrent le devis ONF trop conséquent et proposent de retenir la somme de 6 000€ HT pour ces travaux. Le conseil municipal décide également de demander d'autres devis pour la réalisation de ces travaux auprès d'entreprises forestières privées.

- **Subvention Familles Rurales**

Une réunion a eu lieu avec l'association Familles Rurales et les Mairies de Boujailles et Courvières afin d'exposer la prévision budgétaire de l'année 2017.

Les communes avaient indiqué à l'association que la subvention pour 2017 ne serait pas revalorisée après la forte augmentation accordée en 2016.

Familles Rurales a donc veillé à ne pas dépasser ces montants et sollicite la même subvention de la part des communes qu'en 2017 :

- Courvières : 18 974,66 €
- Boujailles : 28 462,00 €

La participation des communes représente 57 % des produits de l'association.

Afin d'équilibrer ses comptes, l'association augmente ses tarifs de l'accueil périscolaire de 5 %. Le conseil municipal valide la subvention de 18 974,66 € à Familles Rurales. Cette subvention sera versée par moitié en juin et en septembre.

3) Travaux

- **Convention de servitudes Enedis (ZH 163 Lieu-dit Rougemont)**

Dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment agricole au lieu-dit Rougemont, Xavier CLEMENT a fait une demande auprès d'Enedis pour l'acheminement de l'électricité.

L'enfouissement de ce réseau électrique qui débutera à proximité de l'aire de jeux, rue de Cuvier pour rejoindre le pont SNCF, sera réalisé le long de la voie communale sur le domaine public et nécessite pour cela une convention de servitudes entre la commune et Enedis.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

La commune avertira l'entreprise en charge des travaux de la présence d'une conduite d'eau (Source de la Gaudine) sur le tracé prévu. En cas de dégradation, l'entreprise concernée se verra dans l'obligation de réparer les dégâts occasionnés.

- **Terrain à bâtir : demande de Mme MINARY**

Mme Minary a transmis un courrier en mairie pour informer la commune d'un projet de division parcellaire de la parcelle ZE 191 située 20 rue de Cuvier lui appartenant.

Ce projet fait état de la création de 4 parcelles dont une sur laquelle est implantée la maison actuelle (compromis de vente en cours), 2 autres parcelles d'une contenance de 4 ares chacune où la construction de deux maisons est envisagée et une dernière parcelle de 11 ares qui sera vendue en terrain constructible.

Mme Minary interroge la commune pour savoir si les 3 parcelles qui font l'objet d'un projet de construction pourront bénéficier d'un accès communal.

Concernant les 2 parcelles de 4 ares, situées en bordure de la voie communale, elles pourraient être accessibles par la rue du Moulin.

Toutefois les membres du conseil municipal s'interrogent fortement sur l'opportunité d'implanter deux maisons sur des parcelles de si faible surface (limite de 2m de la maison existante, promiscuité, parking...) Pour toutes ces raisons le conseil municipal émet un avis défavorable.

Cet avis pourrait être revu dans le cas de la création d'une seule parcelle.

La quatrième parcelle de 11 ares jouxte un terrain communal situé dans le périmètre constructible de la commune. Après différents échanges, le conseil municipal décide d'étudier

la faisabilité d'un projet commun pour la viabilisation et l'accès des 2 parcelles, propriété de la Commune et de Pascale MINARY. Les frais engendrés pour l'aménagement seront supportés par les deux parties.

4) Bail

- Baux terrains communaux

La dissolution au 31 décembre 2016 de la coopérative pastorale de Courvières qui était titulaire d'un bail pour les terrains communaux nécessite la création de nouveaux baux entre la commune et les exploitations agricoles.

Le conseil municipal approuve ces nouveaux baux à condition que le titulaire du bail soit le chef d'exploitation dans le cas d'une exploitation individuelle, soit le GAEC dans le cas d'une exploitation sous forme sociétaire.

Voir tableau en annexe 1

Les nouveaux baux sont effectifs à partir du 01 janvier 2017.

5) Questions diverses

- Règlement de boisement

La commune de Courvières ne possède pas de réglementation de boisement, il serait utile de mettre en place ce dispositif afin de pouvoir contrôler les nouvelles plantations.

- Feu d'artifice 14 juillet

Blenda MATEUS apporte les précisions sur l'organisation des feux d'artifice de la CFD qui auront lieu à Courvières le 14 juillet prochain. Les différentes associations du village seront mises à contribution pour cette manifestation.

- Travaux Rue du Château d'eau

Engie Inéo a informé la Mairie que dans le cadre du développement de ces réseaux, Free doit procéder à l'installation de câbles de fibre optique par des travaux d'enfouissement rue du Château d' Eau. Une réunion a eu lieu sur place avec l'entreprise et la commune pour mieux appréhender ces travaux et étudier le tracé le plus avantageux pour la commune.

- Tracteur CUMA

Hervé Delacroix, Président de la CUMA, a informé la Mairie que le tracteur sera changé prochainement. Ce matériel est utilisé par la commune pour le déneigement.

- Zéro pesticide

Jean-Maurice VAUCHER présente le bilan de la demi-journée consacrée à la non utilisation de pesticides par le cabinet Artélia. Les solutions alternatives restent limitées face à ce nouveau dispositif "village sans herbicide". La commune devra s'adapter à cette évolution plus respectueuse de l'environnement.

- Ecole

Un conseil d'école s'est tenu le 14 février dernier à Courvières. Les enseignantes ont demandé l'installation de stores dans le coin cuisine.

Suite à l'augmentation des coûts pour l'organisation de la classe de mer (371€/ enfant), les enseignants sollicitent une augmentation de la participation des communes à 100€ par enfant (au lieu de 80€). Par ailleurs les enseignants ont sollicité Elisa PRITZY pour accompagner ce voyage. Familles Rurales a donné son accord pour la libérer mais elle perdra son salaire.

Le conseil municipal donne son accord pour augmenter sa participation à 100 € par enfant pour la classe de mer et propose d'indemniser Elisa PRITZY à hauteur de 10 € par enfant pour compenser sa perte de salaire.
Une subvention de 110 € par élève sera donc versée à la coopérative de Boujailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.